

Vous travaillez dans le secteur de la chimie ?

Vous avez droit à une prime syndicale



> 145 €

En tant que travailleur (ouvrier, employé ou cadre) du secteur de la chimie, vous recevrez une attestation à votre domicile fin mars si vous avez au moins 20 jours sous contrat de travail dans le secteur en 2025. La prime syndicale est de 145 €.

Envoyez l'attestation complétée à votre délégué, à votre régionale FGTB Chimie ou par mail à info@fgtbchimie.be (choisissez une de ces trois méthodes).

La prime syndicale vous sera versée sur votre compte à partir du 20 avril 2026.

Vous n'avez pas reçu d'attestation alors que vous remplissez les conditions requises ? Contactez votre délégué, votre régionale FGTB Chimie ou envoyez-nous un mail info@fgtbchimie.be.



Vous voulez également bénéficier de nos services et percevoir une prime syndicale ?
Devenez membre via www.fgtbchimie.be ou scannez le code QR.